

NOB

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

3 A CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €
Siège social : 1, Avenue Marcel Ouvrier 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE
RCS EVRY B 421 357 203

L'an deux mille dix, et le vingt trois Avril, à vingt heures, les associés se sont réunis à PARAY-VIEILLE-POSTE, en assemblée générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Michel DEREMBLE : 450 parts sociales,

Monsieur Pierre PELLE : 25 parts sociales,

Madame Brigitte DEREMBLE : 25 parts sociales, Absentes

qui détiennent ensemble 500 parts sociales sur un total de 500, représentant la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts.

Monsieur Michel DEREMBLE préside la séance en qualité de gérant majoritaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les duplicata des lettres de convocation ;
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ;

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Transfert du Siège Social de la Société;
- Transfert de parts sociales entre conjoints
- Modifications statutaires;

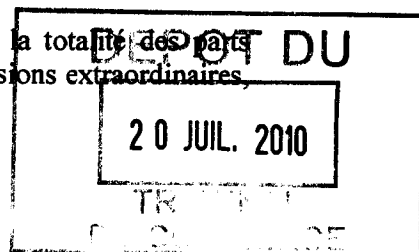
PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition de transfert de Siège Social telle qu'elle a été présentée par la gérance approuve la proposition. En conséquence, le nouveau siège de la Société 3 A CONSEILS sera domicilié 9, avenue SOYER à 78400 CHATOU .

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée prend connaissance du transfert des 25 parts sociales appartenant à Brigitte MARION DEREMBLE à monsieur Michel DEREMBLE, suivant décision de justice du 26 janvier 2010



NO330

Handwritten signature or mark.

TROISIEME RESOLUTION

Le Gérant propose d'apporter les modifications suivantes aux Statuts de la Société

Art. 4 : SIEGE SOCIAL

A compter du 30 juin 2010 le siège social de la société sera fixé au

9 avenue SOYER – 78400 CHATOU

Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la même ville, ou d'une ville limitrophe par simple décision du Gérant, et en tout autre lieu en vertu d'une décision extraordinaire des associés.

Art. 7 : CAPITAL SOCIAL

La répartition du capital de la Société 3 A CONSEILS est désormais la suivante :

M. Michel DEREMBLE,	450 parts numérotées de 01 à 450 inclus
M. Pierre PELLE,	25 parts numérotées de 451 à 475 inclus
M. Michel DEREMBLE,	25 parts numérotées de 476 à 500 inclus

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500 parts

Ces résolutions mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale demande au Gérant Michel DEREMBLE, demeurant 9, avenue SOYER – 78400 CHATOU de mettre en œuvre ces différentes résolutions, en effectuant les démarches nécessaires et ce avant la fin de l'exercice se terminant le 31 Août 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le gérant.

Michel Deremble

Michel DEREMBLE

3 A CONSEILS

9, av. Marcel Ouvrier

91550 PARAY-VEILLE-POSTE

Tél : 01 60 48 02 06 - Fax : 01 60 48 53 21